

## COMMUNE D'ÉPINOY



### Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 février 2017 à 20 heures 00

*Présidence de Monsieur THERON Gilbert*

Présents : Tous les conseillers en exercice

Absent(s) excusé(s) : BUSTIN Emmanuel, CARLIER Joël, DUCHATELLE Daniel, POREZ Sylvie, VILCOT Frank

Absent(s) :

Pouvoir(s) :

Secrétaire : Monsieur Alain BAUDUIN

Les affaires à l'ordre du jour, examinées et discutées, ont donné lieu aux décisions ci-après :

#### 1°/ Approbation du PV de la réunion du 15/11/2016 :

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2016 est approuvé.

#### 2°/ Fiscalisation de la contribution « Défense Extérieure Contre l'Incendie » (DECI) :

Le maire rappelle à l'Assemblée que le Comité syndical du SIDEN-SIAN a décidé de mettre en place la fiscalisation de cette contribution. Il explique que le Conseil Municipal a la possibilité de la refuser et donc de financer cette dépense par le biais du budget communal. Il précise que pour l'année 2017, le montant est fixé à 5,00 € par habitant, soit la somme de 2 815,00 €.

Le Conseil Municipal décide de s'opposer à la fiscalisation de la contribution communale au titre de la DECI et demande au SIDEN-SIAN d'émettre le titre de recettes correspondant à l'encontre de la commune.

#### 3°/ Renouvellement du contrat avec la Société de Défense des Animaux du Nord (SDA) :

Le maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 08/02/1985 relative à la prise en charge des animaux errants et la délibération du 30/01/2008 relative à l'adhésion de la commune au service de prise en charge des animaux errants accidentés ou trouvés en dehors des heures d'ouverture de la fourrière et propose à l'Assemblée de renouveler ce contrat à compter de 2017.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de contrat de la SDA d'Estourmel pour un montant annuel de 391.50 €. Il sera révisé annuellement par note de frais. Il est établi pour l'année 2017 et reconduit d'année en année et ce dans la limite de 3 ans. Il autorise le maire à signer le contrat précité.

#### 4°/ Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN :

Le Conseil Municipal accepte :

- L'adhésion de la commune d'ELINCOURT (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- L'adhésion de la commune d'EVERGNICOURT (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Assainissement Collectif »
- L'adhésion de la commune de BLECOURT (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- La proposition d'adhésion de la commune d'HAYNECOURT (Nord) et de FREMICOURT (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- La proposition d'adhésion de la commune de NEUFCHATEL SUR AISNE (Aisne), du Syndicat des Eaux de la Région de POUILLY SUR SERRE (Aisne) et du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Val d'Artois (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence « Eau Potable »

## COMMUNE D'ÉPINOY

- La proposition d'adhésion de la ville d'HAZEBROUCQ (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable », « Assainissement Collectif », « Assainissement non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »

### 5°/ Questions diverses :

#### Accotement rue d'Abancourt :

Demande de devis à la Société STYL JARDIN pour l'engazonnement de l'accotement côté verger.

#### Dégradations au stade :

Suite aux dégradations des deux terrains et d'un poteau de but, le Conseil Municipal décide :

- le remplacement des poteaux de but pour un montant total de 2 890,00 € h.t
- la mise en place de pierres d'enrochement autour des deux terrains pour un montant de 2 850,00 € h.t

Pour extrait

EPINOY, le 15 février 2017



Le MAIRE

  
Gilbert THERON.